

Séance du 20 octobre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

SECRETAIRE : M. Gastambide.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS – Plaine d'Ansot – Boutique de la Maison des barthes – Adoption de nouveaux tarifs.

Par délibération du 27 mai 2010, le conseil municipal a adopté les tarifs des livres et objets vendus à la boutique de la Maison des barthes, sur le site de la plaine d'Ansot.

Au regard des demandes des visiteurs et de leurs pratiques, les nouveaux produits désignés ci-dessous devraient venir compléter l'offre actuelle, les prix proposés étant les suivants :

Désignation des articles	Prix net de vente en euros
Cendrier de poche	1,80
Appeau chouette chevêche	4,00
Appeau tourterelle	6,00

Il est demandé au conseil municipal d'adopter ces tarifs et leur mise en application immédiate.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.